

Seul le texte prononcé fait foi

**3^e Conférence nationale sur le
fédéralisme, Mendrisio 26 mai 2011**

**Intervention de
Pascal Broulis, président CdC**

Mesdames, Messieurs,

***„Die Welt wird entweder untergehen
oder verschweizern.“***

Pour Friedrich Dürrenmatt, le monde est condamné à disparaître ou à devenir Suisse.

C'était une profession de foi fédéraliste.

Friedrich Dürrenmatt considérait en effet le fédéralisme comme la condition de base de relations pacifiques, solides et durables.

Je suis moi aussi, et je l'affirme volontiers ici, un fédéraliste convaincu.

Chaque pays est toutefois le fruit de son histoire, d'une construction qui lui est propre.

Et je me garderai pour ma part de croire que notre fédéralisme est exportable, où qu'il serait une référence universelle.

Je suis en revanche certain qu'il garde en Suisse toute son actualité.

C'est un modèle à la fois ancré dans notre passé et ouvert sur l'avenir, stable et en perpétuelle évolution.

Dans une Suisse qui n'est pas née d'une logique géographique ou d'une unité culturelle il témoigne d'une volonté partagée.

La volonté d'atteindre des objectifs communs dans des cultures et des territoires différents, avec un sens prononcé de la responsabilité individuelle.

Je disais le fédéralisme stable.

Il l'est : depuis 150 ans, seule la création du canton du Jura et le rattachement du Laufonnais à Bâle-Campagne ont modifié ses frontières.

Je disais le fédéralisme évolutif.

En 1999, la révision totale de la Constitution a profondément modifié sa conception.

La Confédération est désormais chargée d'une responsabilité bien plus grande envers le fédéralisme.

L'association des cantons aux dossiers de politique fédérale extérieure est renforcée.

Ils y participent de droit lorsque les décisions préparées touchent leurs compétences ou intérêts essentiels.

Dans la foulée, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons, la fameuse RPT, a représenté un changement très ambitieux.

La Conférence des cantons, et les Conférences thématiques de leurs chefs de Département y ont joué un rôle majeur.

Elles font partie de ces carrefours essentiels où le fédéralisme se réinvente.

Avec la RPT, c'est un système orienté sur l'efficacité qui a été bâti.

Il n'est pas terminé, il est encore en construction.

Le désenchevêtrement des tâches doit se poursuivre.

La logique liant à chaque niveau responsabilité d'une prestation et paiement de celle-ci doit être approfondie.

Mais la solidarité des cantons entre eux est affirmée.

Le principe de subsidiarité et celui de lien entre une tâche et la responsabilité financière de cette tâche sont aussi affirmés.

C'est une bonne architecture.

Désormais d'autres enjeux se profilent, et nous sommes ici pour en débattre.

Ils tiennent essentiellement à la perception du territoire.

Les cantons ont leur perception, balisée par l'histoire.

Mais l'économie, le tourisme, l'immobilier ont d'autres perceptions.

Ils ont leurs propres découpages régionaux, qui ne s'arrêtent plus aux frontières cantonales.

Les agglomérations ont aussi leur perception, qui traverse elle aussi les frontières cantonales.

Les agglomérations créent des traits d'union.

Pour en rester à mon canton, on ne dit plus Vaud et Genève, on dit désormais Vaud-Genève.

On ne dit plus Aigle et Monthey, mais Aigle-Monthey, à nouveau à cheval entre deux cantons.

La métropole zurichoise ou la métropole bâloise s'étendent loin au-delà de leurs noyaux originels, au-delà même, pour la seconde, des frontières nationales.

Et à l'intérieur des cantons, les communes fusionnent plus souvent et plus largement.

Ainsi, nous voyons naître des espaces fonctionnels, répondant aux transformations de notre société, mais qui ne correspondent plus aux espaces politiques.

Les citoyens, toutefois, sont attachés aux espaces politiques.

Ceux-ci restent de puissants vecteurs d'identité.

Ils sont très souvent revendiqués comme tels.

Du point de vue institutionnel, le défi consiste donc à relier les deux, de façon à donner à la politique les moyens de piloter l'évolution des espaces fonctionnels.

Ce défi a jusqu'ici été essentiellement relevé par le biais d'accords intercantonaux.

Il en existe plus de 700 et cette collaboration a encore été renforcée par la RPT.

Ces accords ont fait leurs preuves.

Ils sont pragmatiques, ils peuvent concerner de deux à vingt-six cantons, ils s'adaptent aux territoires qu'ils doivent couvrir.

Mais ils ont aussi leurs limites.

La tendance à l'interpénétration verticale des pouvoirs en est une.

Des secteurs qui étaient jusqu'ici exclus du champ classique de la politique internationale y entrent.

La politique étrangère devient de plus en plus de la politique intérieure.

Les cantons en ont conscience.

Ils ont renforcé les Conférences intercantionales.

Leur installation à Berne dans une « maison des cantons » témoigne la volonté des cantons de participer à cette évolution.

Notre Constitution, je le disais tout à l'heure, l'a d'ailleurs prévu.

Et c'est ainsi que nous passons, déjà, à une nouvelle forme de collaboration.

Nous entrons dans le champ de ce qui est aujourd'hui nommé « gouvernance à niveaux multiples ».

Elle consiste à asseoir à une même table tous les acteurs qui sont concernés par une problématique et qui peuvent contribuer à trouver une solution.

C'est encore du pragmatisme.

C'est constater qu'une coordination politique traversant nos trois niveaux étatiques est de plus en plus souvent nécessaire.

Pour ne prendre que quelques exemples : cyberadministration, prévention de la violence des jeunes, et même Euro 08 ont reposé sur de tels schémas tripartites.

Bref, une pression à l'adaptation existe.

Elle ne doit pas être crainte.

Depuis 1848, dans une société passée de la voiture à cheval à internet, le fédéralisme a amplement démontré sa flexibilité.

Par définition, une organisation fédérale concrète n'est jamais achevée.

Après Fribourg en 2005 et Baden en 2008, nous sommes réunis dans ce magnifique cadre de Mendrisio pour mesurer cette vitalité.

Je suis sûr que notre constat sera celui du dynamisme.

Je suis persuadé que les nouveaux défis seront relevés.

La force démocratique du fédéralisme est intacte et opérationnelle.

Nous pouvons miser sur elle, et entamer sans plus attendre nos travaux.

Je vous remercie de votre attention.

Pascal Broulis